

Section 16

Chimie du vivant et pour le vivant : conception et propriétés de molécules d'intérêt biologique

Motion :

Participation des élus C aux comités de visite des laboratoires par l'AERES

La section 16 du comité national, lors de sa première réunion du nouveau mandat, demande par cette motion à la direction du CNRS d'agir auprès de l'AERES pour que soit intégré systématiquement dans les comités de visite un membre élu C de la section compétente du comité national.

Les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs («ITA») quelles que soient leurs tutelles assurent l'accompagnement de l'activité de recherche et sont donc un maillon clef dans la vie du laboratoire.

Les rencontrer ensemble ou par équipes pour les grandes unités, avec la vision d'un élu C de la section, c'est visiter le laboratoire de l'intérieur, c'est comprendre l'organisation et la dynamique de travail. C'est aborder avec les ITA le vécu de leur métier, les rapports de travail, les difficultés, les évolutions, et comment ils les voient, ou peuvent les impulser. C'est une écoute utile qui enrichit l'évaluation du laboratoire

Rencontrer les ITA de tous les laboratoires, c'est aussi assembler une vision globale stratégique des métiers du secteur scientifique, pour accompagner l'exercice de la prospective, et guider l'élaboration de la formation, dans une dynamique humaine.

Les ITA représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du CNRS. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires et de l'organisme. Il est donc indispensable que leur opinion puisse s'exprimer et être prise en compte dans toutes les instances du CNRS.

Motion adoptée le : 18 septembre 2012

Oui : 20 non : abstention :

Madame Agnès DELMAS
Présidente de la section 16

Destinataire(s) :

-Monsieur le Président du CNRS: Alain FUCHS

Copie à:

-Directeur de l'INC: Régis REAU

-Président de l'AERES : Didier HOUSSIN

-Directeur de la section des unités de recherches à l'AERES: Pierre GLAUDES

Cette motion sera transmise aux destinataires ci-dessus par le SGCN.